

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.

Absents non excusés : PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N°2025/148 : SMICTOM : convention de prêt de matériel pour les manifestations.

Depuis de nombreuses années, la régie SMICTOM accompagne les organisateurs d'événements dans la gestion de leurs déchets notamment par le biais de prêt de matériels.

Une mise à jour de la convention de prêt est nécessaire afin de mentionner :

- L'obligation de mettre à minima un flux de tri avec le flux ordures ménagères (pour inciter au tri),
- La possibilité de mettre en place des composteurs grutables pour trier les biodéchets.

Les tarifs pour faire respecter les conditions de la convention selon la liste ci-dessous, restent inchangés, les modifications portent sur le type de matériel prêté :

	Tarif
Matériel de pré-collecte	Selon le tarif en vigueur
Eco-verre	1 €
Eco-tasse	1 €
Carafe	3 €
Assiette	1 €
Plat de service	3 €
Couvert	0,20 €
Bol	0,50 €
Caisse de transport	26,50 €
Non-respect du rendez-vous	10 € / jour de retard
Dégradation volontaire sur les éco-verres	1 €
Dégradation volontaire sur le matériel de pré-collecte	20 €

Le projet de convention de prêt est annexé à la présente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés,
- **D'APPROUVER** la liste du matériel prêté,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les organisateurs d'événements.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD